

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PROJET PARTICULIER
RÉSOLUTION CA20 220213**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 17 août 2020, la résolution suivante :

CA20 220213

**Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser
l'installation d'une enseigne publicitaire d'une superficie supérieure à 2,5 m² pour
l'immeuble portant le numéro de lot 3 324 390 - Autoroute 20 à l'est du viaduc Angrignon
(Secteur Saint-Henri Ouest)**

Montréal, le 26 août 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude